

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

RE35282 – 10166/12/29/24

**CONFÉRENCE DE COORDINATION DES PARTENAIRES SUR L'EAU ET
L'ASSAINISSEMENT, 3- 4 octobre 2019**

1. Contexte

La Vision africaine de l'eau 2025 appelle à l'adoption d'une nouvelle approche de l'eau et à un nouveau mode de coopération régionale. Au niveau régional, la Vision appelle au partenariat et à la solidarité entre les pays qui partagent des bassins hydrographiques communs. Au niveau national, elle demande des changements fondamentaux dans les politiques, les stratégies et les cadres juridiques, ainsi que des changements dans les arrangements institutionnels et les pratiques de gestion. Elle demande également l'adoption d'approches participatives, une gestion appropriée au niveau le plus bas et l'intégration des questions de genre et la prise en compte des préoccupations des jeunes. Au niveau mondial, la Vision appelle à l'assistance des partenaires au développement de l'Afrique pour mobiliser les fonds de démarrage afin de lancer les importantes activités nécessaires pour soutenir la gestion durable des ressources en eau en Afrique.

En juillet 2008, la Conférence de l'Union africaine de l'UA, par la Décision adoptée à Sharm El-Cheikh, a réaffirmé l'engagement de l'Afrique envers la Vision africaine de l'eau 2025, la Déclaration de Syrte sur l'agriculture et l'eau en Afrique, et les Objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement. La Conférence a également demandé à la Conférence des ministres africains de l'eau (AMCOW) de faire rapport chaque année à la Conférence de l'UA sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements des chefs d'État et de gouvernement (HoSG) sur l'eau et l'assainissement. Dans la même décision de la Conférence, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à : améliorer la gestion de l'information et des connaissances ainsi que le suivi et l'évaluation; et à renforcer le partenariat à tous les niveaux dans les pays et entre les communautés économiques régionales (CER) et les agences internationales de développement.

Tel qu'indiqué dans le paragraphe ci-dessus, la Déclaration de Sharm El-Cheikh a réaffirmé les engagements de l'Afrique envers les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont devenus les objectifs du développement durable en 2015. Au cours de la même année, 2015, l'année de la transformation du monde, l'Accord de Paris a été adopté. Compte tenu du débat actuel de haut niveau sur l'eau et le changement climatique, il convient d'intensifier les efforts en vue de la réalisation des

ODD relatifs à l'eau, car cela a un impact direct sur d'autres ODD tel que les objectifs « Zéro Faim » (ODD 2), « Villes et communautés durables » (ODD 11) et « Vie sur terre » (ODD 15), qui dépendent de l'approvisionnement suffisant en eau. En termes de politique de l'eau, cela signifie que la gestion durable des ressources en eau conformément à l'ODD 6 deviendra de plus en plus importante à l'avenir, en raison de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.

2. Justification

Compte tenu du rôle vital de l'eau et de l'assainissement en Afrique et de la nécessité croissante de renforcer leur complémentarité au niveau continental, il est nécessaire de définir le rôle crucial que la Commission de l'Union africaine doit jouer dans ce secteur. Il est également nécessaire d'entreprendre des efforts collectifs pour assurer une gestion durable de l'eau à tous les niveaux, y compris au niveau transfrontalier. Le partage de l'information et des meilleures pratiques et la promotion de l'apprentissage collectif sont également des facteurs clés des efforts visant à assurer l'accès à l'eau pour tous. C'est dans ce contexte que la Commission de l'Union africaine organise une réunion des parties prenantes pour discuter des questions de l'eau et de l'assainissement au niveau continental.

3. Objectifs

L'objectif global de la Conférence est d'identifier les initiatives et les projets liés à l'eau et à l'assainissement, qui contribuent à la mise en œuvre des engagements de Sharm El-Sheikh et de la Vision africaine de l'eau 2025 sur le continent, et d'identifier également les priorités, et les lacunes que la Commission de l'Union africaine doit combler.

En particulier, la réunion des parties prenantes a les objectifs suivants:

- Servir de plate-forme de partage de pratiques concernant l'eau et l'assainissement en Afrique.
- Élaborer une feuille de route pour les partenaires en vue de l'élaboration du prochain rapport sur l'eau en Afrique devant être soumis à la Conférence de l'UA.

4. Résultats attendus

- Mise en place d'une plate-forme unique pour tous les partenaires travaillant dans le secteur de l'eau afin de les amener à apporter leur soutien aux CER et aux États membres.
- Documentation des principales initiatives liées à l'eau et à l'assainissement en Afrique.

- Recommandation de renforcer la mise en œuvre des engagements pris par l'Afrique dans le domaine de l'eau.

5. Format de la conférence

Il s'agit d'une Conférence des parties prenantes, d'une durée de deux jours. Elle portera sur les tendances et les perspectives de gestion durable de l'eau, de gestion transfrontalière de l'eau, du changement climatique et de l'offre et de la demande ; les initiatives et les mesures visant à relever les défis actuels liés à l'eau et à l'assainissement. Elle portera également sur les lacunes, les rôles et les responsabilités des différents types d'acteurs, et sur ce que devrait être le mandat de la Commission de l'Union africaine.

6. Participants

Les participants seront les représentants des communautés économiques régionales, des commissions des bassins fluviaux, lacustres et souterrains, chargés des questions de l'eau et de l'assainissement, des partenaires clés, des organisations de la société civile et des universités.

7. Organisation

La conférence est organisée par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec le Secrétariat du Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW).

8. Date et lieu de la Conférence

La Conférence se tiendra au siège de la Commission de l'Union africaine, à Addis-Abeba, Éthiopie, les 3 et 4 octobre 2019.